Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 172

Artikel: La culture que veulent les Jurassiens
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1015831

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La culture que veulent les Jurassiens

Le premier pas date du printemps 1969 : sur proposition des trois principales associations culturelles jurassiennes (Emulation, Institut, Université populaire) une commission d'étude formée de huit personnes et présidée par le conseiller d'Etat Simon Kohler est nommée. L'idée d'une Maison de la culture avait été lancée en 1966.
Jusqu'en été 1970, cette commission allait s'attacher à élaborer son propre cahier des charges et celui du secrétaire permanent, J.-M. Moeckli, à définir un certain nombre de concepts de base et à s'accorder sur les principes qui devaient fonder l'action du futur centre culturel jurassien (CCJ).
Dès l'automne 1970, des groupes de travail sont créés qui ont pour mission, d'abord d'explorer les différents domaines culturels, puis de solliciter la collaboration des responsables culturels spécialisés du Jura. Théâtre et cinéma, musique, beaux-arts, lecture, formation générale, sciences, centres culturels régionaux, autant de secteurs précis d'activité et autant de groupes qui naissent, ouverts sans restriction à tous les intéressés.
Travaillant d'une manière soutenue et bénéficiant d'une autonomie absolue, ces groupes suivent cependant un plan de développement commun. Ils dressent d'abord l'inventaire des actions en cours dans le Jura puis étudient des propositions de programmes.

Rapport intermédiaire

Les thèses de la commission d'étude et des différents groupes spécialisés sont réunies au mois de février dernier dans un rapport dit « intermédiaire ». Ce document fait le point de l'état actuel des travaux. Il est destiné en priorité aux trois associations qui ont mandaté la commission, mais aussi à tous ceux, collectivités, groupements de toutes sortes, partis et personnes qui s'intéressent au développement culturel du Jura.
La commission aimerait connaître leur avis, leurs suggestions, leurs critiques, pour que dans la dernière phase de l'étude, elle puisse tenir compte de cette large consultation et présenter cet automne au Conseil d'Etat bernois un projet de CCJ qui réponde aux aspirations réelles des Jurassiens.
Sans attendre la construction proprement dite du centre (qui ne devrait pas être achevé avant 1977), un crédit de 90 000 francs a été accordé l'automne passé qui a permis au groupe Théâtre et cinéma d'élaborer, de mettre en place et de tester une première phase d'animation.

Structures empiriques

Cette formule favorise un engagement financier plus progressif et fondé sur des actions concrètes d'animation culturelle. De la même façon, la commission est d'avis que les structures juridiques du CCJ se dégageront plus nettement et plus précisément à partir des activités déjà menées à chef et des expériences faites.
Treize localités se sont prêtées à cette première expérience. Treize localités semi-urbaines ou rurales qui n'ont pas été choisies au hasard : désignées en fonction de leurs possibilités et de leur climat culturels, avec l'accord de leurs municipalités (qui ont participé aux frais en s'acquittant d'un droit de vingt-cinq centimes par habitant), elles ont bénéficié des efforts entrepris pour ranimer à la fois les secteurs théâtral et cinématographique.
Sous l'égide du groupe spécialisé de la commission d'étude du CCJ et en collaboration avec le Théâtre populaire romand, la fédération jurassienne des théâtres amateurs a mis sur pied un plan d'animation théâtrale global pour l'ensemble du Jura. Sept troupes non professionnelles ont ainsi parcouru la partie romande du canton, donnant vingt-neuf représentations à soixante spectateurs en moyenne. Des cours de théâtre ont, eux, engendré la naissance de nouvelles troupes (on notera que les spectacles ont plus que doublé sur les scènes des villes jurassiennes).
Au chapitre du cinéma, les treize localités ont poursuivi leur action pendant le premier trimestre de cette année. Trois programmes de six films circulent donc actuellement dans les six districts jurassiens de langue française. La participation aux séances de projections, qui sont au préalable commentées, est des plus réjouissantes et varie entre vingt-cinq et cent spectateurs. A Saint-Brais et Saulcy, par exemple, deux villages de moins de trois cents habitants, chaque représentation réunit plus de cinquante personnes.

La présentation de ces films est ensuite prétexte à réflexion et dans la plupart des cas le dialogue déborde le caractère propre du film pour se fixer sur les préoccupations communautaires, sociales ou professionnelles des participants.

La commission d'étude du CCJ a, dans un autre domaine, tenté une expérience qui devrait préfigurer l'activité du centre culturel. Choisissant de collaborer avec le Centre de culture et de loisirs de Saint-Imier qui a déjà l'avantage de bénéficier des services d'un animateur, elle lui a demandé de tenir le rôle d'un centre régional. Il est encore trop tôt pour tirer les premiers enseignements de cette tentative.

Intensifier l'expérience

Un nouveau crédit sera demandé aux autorités cantonales qui n'ont, jusqu'ici, par marchandé leur aide. Les expériences testées dans le secteur théâtre et cinéma seront poursuivies. L'effort tendra à approfondir et à intensifier les relations existantes avec les localités déjà visitées, afin d'intéresser d'une manière plus directe à l'élaboration et aux choix des programmes, les personnes concernées.

Si les Jurassiens de toutes tendances se sont intéressés au projet, on peut admettre que la méthode de travail des promoteurs du CCJ doit avoir des retentissements bien au-delà de la cible jurassienne elle-même.